

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07/08 Fax : (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS
D'ASSOCIATIONS

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

Récépissés de déclarations d'associations	1
Avis de pertes de titres fonciers	4

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS
D'ASSOCIATIONS

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 0259/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 18/03/2016

Titre : LES FEMMES FAURE

Siège : Adjengré (P/Sotouboua) - TOGO

But : L'association a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques et culturelles de ses membres.

Lomé, le 18 mars 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0261/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 18/03/2016

Titre : JEUNES ET FEMMES DE LAOUDE

Siège : Laoudè (P/Sotouboua) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour l'amélioration des conditions socio-économiques et culturelles de ses membres.

Lomé, le 18 mars 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0263/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 21/03/2016

Titre : WAVE 15

Siège : Lomé (quartier Avénou) - TOGO

But : L'association a pour but de regrouper tous les représentants indépendants du QNET et de leur faciliter les tâches dans leurs activités.

Lomé, le 21 mars 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0294/MATDCL - SG - DLPAP - DOCA DU 31/03/2016

Titre : CADRE NATIONAL DE CONCERTATION DE LA
MUTUALITE AU TOGO
(C. N. C. MU. T.)

Siège : Lomé - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'instauration d'un environnement favorable à la création et au développement des mutuelles sociales en vue d'améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité et à moindre coût.

Lomé, le 31 mars 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0296/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 01/04/2016

Titre : ASSOCIATION SARAH

Siège : Kpogan (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer au bien-être socio-sanitaire des populations en vue d'un développement humain durable et participatif.

Lomé, le 1^{er} avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0309/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 01/04/2016

Titre : ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
SANTE (A. D. S.)

Siège : Agoè-Dalimé (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à la promotion de la santé.

Lomé, le 1^{er} avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0320/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 05/04/2016

Titre : ASSOCIATION SANTE MATERNELLE ET
NEONATALE (A. S. MA. NE.)

Siège : Agoè Logopé (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'amélioration de la santé maternelle et néonatale au Togo pour un développement durable.

Lomé, le 05 avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0342/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 08/04/2016

Titre : ASSOCIATION DES VEUVES ET ORPHELINS DE KÉTAO (A. V. O. K.)

Siège : Kétao (P/Binah) - TOGO

But : L'association a pour but d'améliorer les conditions de vie des veuves et orphelins de Kétao.

Lomé, le 08 avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0355/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 18/04/2016

Titre : TROUPE ARTISTIQUE INTERNATIONALE ZOMABLEO (T. A. ZO.)

Siège : Lomé (quartier Amoutivé) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir l'épanouissement socio-culturel des populations.

Lomé, le 18 avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0360/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 19/04/2016

Titre : CENTRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - TOGO (C. L. P. - TOGO.)

Siège : Kpalimé (P/Kloto) - TOGO

But : L'association a pour but d'améliorer les conditions de vie socio-économique et culturelle des populations à travers la lutte contre la pauvreté.

Lomé, le 19 avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0313/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 01/04/2016

Titre : ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN MONDE INTEGRANT LE MILIEU RURAL (A. D. D. M. I. R.)

Siège : Anié (P/Anié) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique et culturelle des communautés de base dans une approche de développement humain durable et participatif.

Lomé, le 1^{er} avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0362/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 19/04/2016

Titre : GOLFOCEAN

Siège : Adidogomé (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour une gestion efficace et durable de l'environnement côtier.

Lomé, le 19 avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0365/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 20/04/2016

Titre : RESEAU DES JEUNES POUR LA FRATERNITE INTERRELIGIEUSE (RE. JE. F. I. R.)

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) - TOGO

But : L'association a pour but de promouvoir la culture de la paix et de la non-violence, de la fraternité et l'intégration des jeunes africains.

Lomé, le 20 avril 2016

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 29942, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol. 151, F° 50, appartenant à M. ASSIH Agousoyè, retraité demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 19866, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol. C (100), F° 124, appartenant à l'Etablissement « AFRITEX » représenté par M. SAYZE Saumana, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 40746 RT, inséré au livre foncier de la République

togolaise Vol. 232, F° 82, appartenant à M. DABOGRO Toussoum, revendeur demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 15293, inséré au livre foncier de la République togolaise, Vol. LXXVII, F° 143, appartenant à Mme Visseho Delphine TOMEKAH, ménagère demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13494 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol. LXVIII, F° 149, appartenant à Mme KOKOU Akoélé, agent de la BCEAO demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Imp. Editogo
Dépôt légal n° 14 bis